

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



2013

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CLE DU 30 MARS 2015, AU SMAT DU HAUT-ALLIER



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier  
SMAT du Haut-Allier  
Maison du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo - BP 64  
43300 LANGEAC  
Mail : [a.lagaly@haut-allier.com](mailto:a.lagaly@haut-allier.com)

**Avec la participation financière de :**



Établissement public du bassin  
chegé au développement durable



## Présences

### Membres du bureau présents:

M. NOËL-BARON : Représentant du SMAT du Haut-Allier, Président de la CLE  
M. ROME : Maire de Blassac, Vice-président de la CLE  
M. PINEL : Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
M. SAGNOL : Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
M. LECUNA : EDF Unité Production Centre  
M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire  
M. POMMAREL : Conseiller Régional d'Auvergne  
M. ARCHER : Maire de Saint-Haon  
M. TOIRON : Représentant de la Chambre d'agriculture de la Lozère (élu)  
M. SOUCHON : Président de la communauté de communes du Haut-Allier  
M. VALETTE : Représentant de la DDT 43

### Membres du bureau excusés :

M. BOUDOU : Représentant des maires du Cantal  
M. DUBOIS : Représentant de France-Hydroélectricité  
M. HOENNER : Représentant des maires du Puy de Dôme  
M. SIMEON : Représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne  
M. FIELBAL : Représentante de la DDT 48  
M. CHAMPEL : Représentant des maires d'Ardèche

### Membre du SMAT présent :

Mme BENAMARA : Animatrice du SAGE du Haut-Allier

### Autres membres présents :

Mme GARDES : chambre agriculture 43  
M. DUMAS : Représentant chambre d'agriculture 43 (élu)  
Mme COULAUD : DREAL Auvergne

La liste d'émergence est présentée en annexe 1.

## Ordre du jour :

- L'avis de la commission de planification Loire-Bretagne sur le projet de SAGE du Haut-Allier
- La consultation sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, son programme de mesures et le PGRI

\*\*\*\*\*

M. NOEL-BARON, Président de la CLE, introduit la séance en remerciant les personnes présentes. Il propose de commencer par la présentation de l'avis de la commission de planification Loire-Bretagne sur le projet de SAGE du Haut-Allier rendu le 25 mars 2015.

## 💧 **AVIS DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION LOIRE-BRETAGNE SUR LE PROJET DE SAGE DU HAUT-ALLIER**

En application du code de l'environnement, la CLE du Haut-Allier a sollicité l'avis du comité de bassin sur la compatibilité du projet de SAGE avec le SDAGE Loire-Bretagne et avec les SAGE limitrophes. Aussi, le 25 mars 2015 la commission de planification a examiné le projet de SAGE du Haut-Allier afin de rendre compte de son avis au comité de bassin du 9 avril 2015.

Le président de la CLE et l'animatrice ont ainsi présenté le projet de SAGE devant la commission de planification qui a ensuite émis un avis favorable sous les recommandations suivantes :

- Pour des raisons de clarté, le renvoi à la disposition 8B-1 du SDAGE (territoire où les zones humides ont été massivement asséchées au cours des 40 dernières années) au sein de la disposition 4.3.3 du projet de SAGE est à remplacer par le renvoi à la disposition 8A-2 du SDAGE (identification par les CLE des principes d'actions à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion des zones humides).
- Pour plus de clarté et d'efficacité pour la préservation et la gestion des têtes de bassin versant (disposition 11A-1 du SDAGE), il est recommandé à la CLE de compléter le SAGE en précisant les dispositions du SAGE efficaces pour ces têtes de bassins versant.

*Depuis, le SAGE a été soumis à l'avis du comité de bassin Loire-Bretagne le 9 avril 2015 qui a suivi l'avis favorable de la commission de planification.*

## 💧 **CONSULTATION SUR LE PROJET DE SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021, SON PROGRAMME DE MESURES ET LE PGRI**

Par courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Président du comité de bassin Loire-Bretagne et le Préfet de la région Centre ont sollicité la CLE du SAGE du Haut-Allier pour donner avis sur les projets de :

- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures
- Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne

Pour rappel, le SDAGE fixe les grands objectifs environnementaux nécessaires au maintien ou à la reconquête du bon état des masses d'eau et le programme de mesures présente les actions

nécessaires pour atteindre ces objectifs. Ce document s'oppose à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Le PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) est un document de planification de la gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Il définit les objectifs de gestion des risques d'inondation pour réduire l'impact de ces événements au travers de plusieurs objectifs : préserver les capacités d'écoulement des crues, planifier l'aménagement du territoire en tenant compte des crues, réduire les dommages aux personnes et aux biens... Ce document s'oppose à toutes les décisions publiques concernant l'aménagement du territoire (les Scot, PLU et cartes communales devront être compatibles avec le PGRI).

Les observations seront étudiées par le comité de bassin et les services déconcentrés de l'Etat et ils établiront une version définitive du SDAGE et du PGRI avant la fin 2015.

### 1) Le projet de SDAGE

L'animatrice du SAGE présente l'ensemble des chapitres et grandes orientations du projet de SDAGE Loire-Bretagne et met notamment en avant les nouveautés apportées par ce document en comparaison du SDAGE 2010-2015.

Une note de synthèse présentant les différents chapitres du SDAGE ayant déjà été envoyée, seules les remarques retenues sur le document lors de la réunion sont présentées dans le tableau suivant :

Dispositions	Remarques
<b>1E-3 : Limiter et encadrer la création de plans d'eau</b>	Le projet de SDAGE préconise une période de remplissage des plans d'eau entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 31 mars. Le bureau de la CLE souhaiterait que cette période de remplissage puisse être adaptée localement selon les caractéristiques des bassins versants.
<b>2D-1 : Améliorer la connaissance</b>	Comme c'est actuellement le cas dans le SDAGE 2010-2015, le bureau de la CLE du Haut-Allier souhaiterait que l'évaluation des programmes d'actions mis en œuvre pour réduire la pollution nitrate soit présentée au moins à mi-parcours au groupe régional de concertation nitrate <u>et à la CLE</u> .
<b>4A : Réduire l'utilisation des pesticides</b>	« Les SAGE comportent un plan de réduction et de maîtrise de l'usage des pesticides. Ce plan concerne les usages agricoles et non agricoles. Il s'appuie sur les actions du plan national Ecophyto et sur les outils des Plans de développement ruraux. Il identifie les zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité... » → Pour répondre au mieux à cette disposition, le bureau de la CLE du Haut-Allier souhaiterait que le SDAGE indique que les CLE doivent être informées des plans Ecophyto et des outils de développement ruraux. De plus, dans le cadre de la disposition 4A-3, il souhaiterait que le SDAGE indique que « les mesures d'incitation aux changements de pratiques agricoles ou de systèmes de culture, aux modifications de l'occupation du sol ou à la réorganisation foncière » <u>soient mises en places prioritairement sur les zones identifiées par le SAGE</u> (en plus des zones citées dans la disposition).
<b>5A : Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances</b>	Afin de répondre à l'objectif du SDAGE « maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses » il serait important d'indiquer dans la disposition 5A que les <u>CLE doivent être informées des connaissances acquises sur les pollutions et substances dangereuses et sur leurs conséquences sur la qualité des milieux naturels et la santé</u> . De plus, le bureau de la CLE du Haut-Allier souhaiterait que les substances émergentes définies par la directive de 2013 (liste de vigilance

	regroupant les substances émergentes pour lesquelles un programme de surveillance doit être engagé) soient à minima intégrer dans la disposition 5A voire dans la disposition 5B concernant la réduction des émissions des substances d'intérêt.
<b>7B-5 : Axes réalimentés par soutien d'étiage</b>	<p>« Une augmentation des prélèvements à l'étiage, autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable, n'est envisageable que si les études ou simulations relatives à la connaissance du fonctionnement des ouvrages montre le maintien de la possibilité pour ceux-ci de respecter au moins 9 années sur 10 les objectifs qui leurs sont assignés ».</p> <p>→La CLE du Haut-Allier partage l'avis de la CLE Allier-aval et demande donc que cette étude ou simulation soit réalisée à l'échelle de l'ensemble de l'axe Allier réalimenté et qu'elle ait la possibilité, avec la CLE du SAGE Allier-aval, de mener cette étude. Et si cette étude n'est pas menée par les CLE, que la CLE soit obligatoirement associée pour son élaboration et sollicitée pour donner un avis sur les conclusions de cette étude.</p>
<b>7D : Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances</b>	<p>« Les stockages hivernaux alimentés par nappe, cours d'eau ou eaux de ruissellement constituent une solution souhaitable pour substituer des prélèvements estivaux ou pour développer de nouveaux usages, y compris dans les bassins en déficit quantitatif »</p> <p>→Le bureau de la CLE du Haut-Allier souhaite que la nature de ces usages soit précisée.</p>
<b>11A-1 : Restaurer et préserver les têtes de bassin versant</b>	<p>« Les têtes de bassin versant s'entendent comme les bassins versants des cours d'eau dont le rang de Strahler est inférieur ou égal à 2 et dont la pente est supérieure à 1%. Ce critère de pente peut être adapté localement pour les cours d'eau à faible puissance spécifique présentant un risque de non atteinte des objectifs environnementaux. »</p> <p>→Le bureau de la CLE du Haut-Allier souhaite que le critère de pente puisse être adapté localement selon les caractéristiques du bassin versant et non en fonction de la qualité écologique de la masse d'eau.</p>

A l'issue de ces remarques le bureau de CLE du SAGE du Haut-Allier a émis un avis favorable sur le projet de SDAGE sous réserve de la prise en compte des différents éléments cités précédemment.

## 2) Le projet de programme de mesures

L'animatrice a présenté les principales mesures proposées sur les masses d'eau du SAGE dans le cadre du programme de mesures. Celles-ci sont listées dans le tableau suivant :

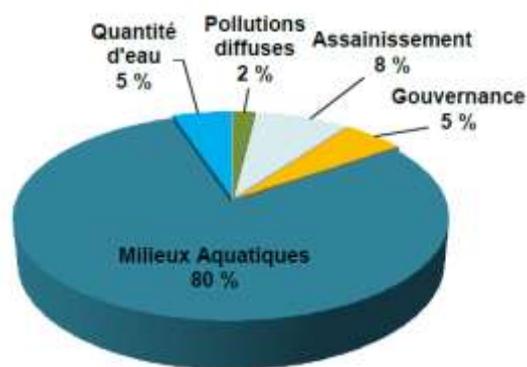
<b>Agriculture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation du transfert et de l'érosion</li> <li>• Limitation des apports diffus</li> <li>• Limitation des pollutions ponctuelles</li> </ul>
<b>Assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude globale et schéma directeur</li> <li>• Pluvial strictement</li> <li>• Réseau</li> <li>• Nouvelle STEP</li> <li>• ANC</li> <li>• Boues, matières de vidange</li> </ul>
<b>Gouvernance Connaissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude transversale</li> <li>• Gestion concertée</li> <li>• Formation, conseil, sensibilisation, animation</li> </ul>

<b>Industrie et artisanat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude globale et schéma directeur</li> <li>• Prévention des pollutions accidentelles</li> <li>• Maintien des performances</li> </ul>
<b>Milieux aquatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude globale et schéma directeur</li> <li>• Gestion des cours : hors continuité ouvrage</li> <li>• Gestion des cours d'eau : continuité</li> <li>• Gestion des plans d'eau</li> <li>• Gestion des zones humides</li> </ul>
<b>Ressource</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude globale et schéma directeur</li> <li>• Economie d'eau</li> <li>• Ressource de substitution</li> </ul>

La répartition financière du PDM par grand domaine sur le territoire du SAGE a également été présentée (graphique ci-contre, source : *délégation Allier Loire amont de l'agence de l'eau Loire Bretagne*)

Suite à cette présentation, le bureau de la CLE du Haut-Allier émet un avis réservé sur le programme de mesure.

Il estime qu'il serait nécessaire de fournir un explicatif détaillé de chaque mesure du programme. En effet, il apparaît difficile d'appréhender ces mesures qu'à partir de leurs intitulés.



Répartition en montant financier du PDM 2016-2021 par grand domaine sur le territoire du SAGE Haut-Allier

Le bureau de la CLE souhaite donc que chaque mesure soit détaillée et que les actions attendues soient précisées pour chaque territoire. Par ailleurs, il souhaite que les masses d'eau souterraines soient intégrées dans le programme de mesures.

De plus, la majorité du montant financier concernant la ressource en eau est allouée à la mise en place de ressources de substitutions. Le bureau de la CLE estime que cet enjeu est peu adapté au périmètre du Haut-Allier.

### 3) Le PGRI

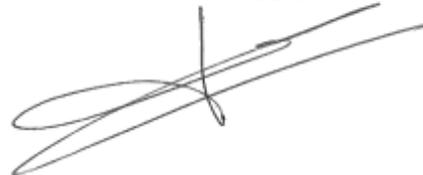
L'animatrice a présenté les 6 grands objectifs du PGRI :

- objectif 1 : préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines
- objectif 2 : planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- objectif 3 : réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- objectif 4 : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- objectif 5 : améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation
- objectif 6 : se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Outre ces 6 grands objectifs déclinés en 46 dispositions, le PGRI s'intéresse notamment à la stratégie locale de gestion du risque inondation pour les territoires à risque d'inondation important (TRI). Le territoire du SAGE du Haut-Allier n'est cependant pas identifié en tant que TRI.

Le bureau de la CLE du Haut-Allier a ainsi émis un avis favorable sur le projet de PGRI sans remarque particulière.

**Le Président de la CLE  
Franck NOEL-BARON**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe 1  
Liste  
d'émargement



SAGE du Haut-Allier

Réunion de bureau du 30 mars 2015

NOM	ORGANISME	SIGNATURE
HOENNER Olivier	Mairie de Saint-Germain de l'Herm	Excusé
CHAMPEL Marc	Représentant des maires d'Ardèche	Excusé
FIELBAL Gilbert	DDT Lozère	Excusé
COULAUD Sandrine	DREAL Auvergne	
ARHER Jean-Louis	maire S <sup>t</sup> HAON Com. Com Haut Allier	
SOUCHON Gérard		
WARDIS Mireille	CAAS	
MARTIN Patrick	Educ'ém Péd 43	
ROME Francis	Assoc. Maires 43	
PINEL Christophe	ONEMA SD 43.	
SIGNOL Laurent	CHERMI SD 43.	
VOEL-BARON F.K	Prsr SAGE 43	
DUMAIS - Michel.	chambre d'Agriculture	
LECUVE Sylvain	ENF	
TOIRON Jean-Claude	Chambre d'Agriculture	
VALETTE J-Jacques	DDT 43	
SIMEON Olivier	Agence de l'eau LB	Excusé
POHMAREL Pierre	CR Auvergne	X